

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.10
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 01 Avril 2025
- présents : 13
- excusées : 2

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Projet de rénovation de l'église / Demande de subvention DETR 2025

M. Yves Darles, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation intérieure de l'église.

A l'heure actuelle, le chauffage principal est assuré par un aérotherme fuel en recyclage.

Il s'avère que ce système présente l'inconvénient d'être très bruyant.

De ce fait, l'essentiel du chauffage est produit par des radiants électriques qui sont certes silencieux mais très énergivores.

En plus des travaux pour modifier le système de chauffage, l'église nécessite également des opérations de mise aux normes et d'embellissement.

Les travaux porteront sur :

- L'amélioration du système de chauffage et la refonte de la régulation.
- Le traitement acoustique du local chaufferie
- La suppression de radiants en plafond très inconfortables et extrêmement énergivores
- La refonte de l'éclairage avec des équipements à faible consommation mettant en valeur l'architecture intérieure
- La mise à niveau et l'adaptation du tableau général électrique
- La mise aux normes de l'éclairage de sécurité
- La mise en peinture intérieure

M. Darles présente de manière détaillée le projet dont le montant estimatif total des travaux s'élève à 40 583,75 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide de l'état à travers la DSIL / DETR 2025 pour financer ce projet.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES		
Montant des Travaux HT	40 583,75 €	DETR 2025	22 467,53 €	55,36 %
		Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron	10 000,00 €	24,64 %
		Autofinancement	8 116,22 €	20,00 %
TOTAL	40 583,75 €	TOTAL	40 583,75 €	100,00 %

AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_10-DE
Reçu le 28/04/2025

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le projet tel que présenté par M. Yves Darles,
- ✓ sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2025,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 28 Avril 2025 et publication le 28 Avril 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO



AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_10-DE
Reçu le 28/04/2025